Fermeture du Service d'Accueil Familial

Transférée à la commune de Meulan-en-Yvelines en septembre 2017 par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O), la compétence Petite enfance, dimensionnée à l'origine pour plusieurs villes, comportait 110 berceaux, pour un coût annuel à hauteur de 1 420 000 € financé par les attributions de compensation.

Fin 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), émanation représentative des 73 communes du territoire de CU GPS&O, a fixé les attributions de compensation définitives pour chacune d'elles. Pour Meulan-en-Yvelines, ce montant a été réduit de 300 000 € par an

Cet état de fait impose donc de devoir faire des **arbitrages financiers difficiles**. Aussi, le **recours au levier fiscal n'étant pas envisageable**, la Ville est contrainte de **fermer à regret** l'une de ses trois structures Petite enfance, **le Service d'Accueil Familial**, au 31 août 2022.

Les assistantes maternelles du Service d'Accueil Familial pourront, si elles le souhaitent, **poursuivre leur activité dans le secteur libéral**, comme cela existe très majoritairement en France, ce qui permettra une **continuité d'accueil des enfants**.

Bien entendu, le cas échéant, le service du Relais Assistantes Maternelles accompagnera les familles et les assistantes maternelles, dans toutes les démarches administratives.

Petite enfance